

Une question toujours actuelle

par Guy Lamarche

Certaines personnes ou organismes qui ne veulent vraiment pas en parler croient que le sujet du droit de mourir dans la dignité est dormant, qu'il relève la tête à l'occasion d'événements troublants, et retourne au silence sous la couverture d'un tabou généralement respecté.

Rien n'est moins sûr.

Quiconque, comme moi, aurait pour tâche de revoir les documents et articles de presse des dernières années, parcourir le web et consulter les liens disponibles, prendre connaissance des contenus de congrès récents d'institutions aussi différentes que le Collège des médecins du Québec, l'AFEAS et l'AQDR, aura vite compris que cet appel pour la reconnaissance d'un nouveau droit mérite d'être entendu, même si nous savons qu'il ne sera pas immédiatement accepté. Nous attendons le retour du projet de loi de la députée Francine Lalonde au menu du Parlement canadien, mais cette avancée sur le front législatif doit être nourrie et soutenue dans la société civile.

C'est pourquoi une association comme l'AQDMD n'a pas à s'excuser d'apparaître. Elle doit célébrer sa naissance en sachant d'abord qu'elle sera saluée avec joie, en silence ou par des applaudissements, par un très grand nombre de nos concitoyens. Pour les autres, qu'il soit entendu que notre association est, avant tout, une organisation sans but lucratif qui respecte toutes les opinions et qui se donne le défi de répondre à ceux qui sont en désaccord et de les convaincre.

Dans l'opinion publique, notre point de départ est enviable. La dernière grande enquête de Ipsos Reid, au début de juin 2007, auprès de 1005 personnes, a conclu que seulement 25 % des Canadiens croient encore que l'aide médicale pour terminer sa vie doit demeurer illégale. 76 % de l'échantillon ont dit appuyer ce qu'on appelle le suicide médicalement assisté. Au Québec, c'était 84 %.

Mais pour le moment, je ne suis pas très enclin à brandir des résultats de sondages par questions au téléphone. J'aime mieux la profondeur de l'enquête de l'AQDR (Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités), par questionnaire, après débat entre plusieurs opinions, et où des personnes écrivaient studieusement leur préférence. Je note en passant que cette association a nommé son comité celui de « l'euthanasie » sans craindre le jugement des autres, parce que c'est le bon mot pour parler de « mort douce ».

Nous avons quelques débats à conduire entre nous. Par exemple, faut-il continuer à utiliser l'expression « suicide assisté »? Quand on y pense bien, il est un peu absurde de parler de suicide de la part d'une personne qui est à quelques jours de la mort ou dont la vie n'est plus digne de ce nom. Personnellement, j'aimerais mieux laisser le terme « suicide » aux associations qui luttent contre le suicide. De toute façon, les médias

emploient le terme à tort et à travers. Dans la perspective du droit de mourir dans la dignité, l'expression « suicide assisté » devrait toujours inclure l'assistance médicale. Or, on l'emploie dans le cas d'aide au suicide par compassion, en dehors de toute compétence médicale, souvent dans des circonstances atroces vécues par des personnes en détresse, tant de la part du « suicidé » que de la personne qui ne peut plus refuser cette aide. Pourquoi ne pas toujours utiliser l'expression « suicide médicalement assisté » et parler plutôt « d'aide au suicide » pour les autres cas.

En l'absence d'une loi claire, une nouvelle jurisprudence est en train de s'imposer. Des juges ont donné des sentences avec sursis à des personnes qui étaient passibles de prison. Dans la sentence d'André Bergeron, qui a abrégé les souffrances de Marielle Houle, la juge Danielle Côté de la Cour du Québec (Sherbrooke) a même écrit : « Si le projet de loi C-407, présenté par la députée Francine Lalonde, avait été adopté et qu'André Bergeron avait demandé l'assistance d'un médecin, il aurait bénéficié de l'exception prévue à ce projet de loi ».

Dans le cas de l'autre Marielle Houle – pure coïncidence –, celle-ci a plaidé coupable et le juge ne se sentait pas capable de l'envoyer en prison pour avoir aidé son fils à mourir.

Bientôt au Saguenay-Lac-Saint-Jean commencera un procès devant juge et jury d'un jeune homme accusé d'avoir aidé son oncle à se suicider. Nous suivrons évidemment ce procès avec attention. Mais ce n'est pas le moment de spéculer sans connaître la nature de la preuve qui sera déposée par la couronne, ni les motifs d'un éventuel acquittement par le jury, ce qui pourrait créer une situation nouvelle aussi historique que l'acquittement du Dr Morgentaler.

Il y a beaucoup de personnes et de groupes qui s'opposent à notre démarche et nous devons accueillir le dialogue tant que nous nous sentirons respectés. Nous rejetons qu'on nous lance des termes comme « tuer, meurtre ou homicide », car nous prétendons que notre compassion pour les mourants s'inspire, au contraire, de l'idée que certaines souffrances sont une violence extrême à laquelle les techniques modernes peuvent mettre fin quand on le demande.

Mais le débat de fond ne change pas. Il s'agit du libre arbitre, du droit de décider d'une chose qui concerne la personne elle-même. Notre proposition n'oblige personne et nous disons que les croyances des autres ne doivent rien imposer à personne. Nous vivons dans une société où, au milieu du 20^e siècle, l'homosexualité était un crime, le divorce interdit, l'avortement illégal, le mariage de même sexe aberrant. Nous entendons le même genre d'arguments séculaires venant des mêmes milieux.

Nous refusons avec force l'idée que l'éthique devant la mort soit le monopole d'une pensée unique. Et progrès il y a. J'en veux pour exemple la nouvelle attitude stratégique du Réseau des soins palliatifs face au débat sur l'euthanasie. Jusqu'à récemment, ce réseau notait « la résurgence du débat public sur l'euthanasie et le suicide assisté » et parlait de la « nécessité de clarifier auprès du public certaines pratiques en fin de vie, comme la sédation terminale, souvent confondue avec l'euthanasie ». Dans son plan

stratégique 2007-2010, le Réseau des soins palliatifs parle maintenant « d'enrichir le débat public sur l'euthanasie et le suicide assisté, en mettant en évidence le point de vue des soins palliatifs ». Mais, bonne nouvelle, dans le plan stratégique on peut lire aussi : « Le Réseau se doit de contribuer au débat, en raffinant sa position et son discours publics, tout en s'assurant de respecter la pluralité des opinions parmi ses membres ». Donc, aussi dans la société ambiante, peut-on présumer.

Beaucoup d'action en vue

Dans ses objectifs, l'AQDMD se propose « d'entretenir des liens avec d'autres associations qui s'intéressent aux conditions de la fin de la vie et envisager avec elles des actions communes. »

Ces premiers liens seront évidemment pour les associations à travers le monde qui poursuivent des objectifs semblables aux nôtres. D'abord l'association du Canada anglais Dying With Dignity, qui déjà nous a manifesté son appui et sa grande satisfaction de nous voir apparaître à ses côtés. En Belgique, où elle a déjà gagné, et en France, où le combat politique s'est accéléré depuis la dernière élection, deux ADMD ont déjà une riche histoire et seront pour nous des associations francophones précieuses. On bouge aussi du côté des États-Unis, et non seulement en Oregon, mais dans plusieurs États. Il faudrait rendre visite à nos alliés du Vermont où un projet de loi a déjà franchi une étape en comité avant d'être rejeté à l'Assemblée législative.

Au Québec et au Canada, nous serons disponibles pour aller porter notre message dans des congrès, colloques, symposiums et tribunes où nous serons invités, à commencer par les associations qui ont déjà sérieusement étudié le droit de mourir dans la dignité et que nous contacterons dans peu de temps. Nos publications pourront y être accueillies avec sympathie et distribuées à leurs membres.

Enfin, notre site internet informera nos membres et le public lorsqu'il verra le jour, au fait de tous les événements pertinents et source d'arguments. Beaucoup d'action en vue en effet et nous souhaitons à nos fondateurs et fondatrices ici présents et à ceux qui ont manifesté leur adhésion de s'associer dans l'harmonie.

Guy Lamarche
Journaliste à la retraite